



VMC réinstallée sur circuit éclairage

Par Rogot

Bonjour,

Mes parents ont acheté une maison datant de 1976 le mois dernier.

Nous avons fait appel à un électricien pour rénover beaucoup de choses dans la maison qui ne sont pas aux normes (mais mentionnés dans le diagnostic technique). En allant dans les combles perdus, il a constaté qu'il y avait eu un départ de feu qui a brûlé une partie de la charpente et significativement noirci la charpente et la laine isolante. Le feu s'est probablement éteint spontanément à cause de l'humidité.

Il s'agissait probablement d'un départ de feu au niveau de l'ancienne VMC. Celle-ci a été changée en 2019. Le souci est qu'elle est reliée au circuit de l'éclairage (comme c'était probablement le cas avec l'ancienne). Donc pas de disjoncteur dédié et d'ampérage approprié pour une VMC. Elle est contrôlée par un interrupteur dans la cuisine. A notre demande, les vendeurs nous ont fourni la facture de l'installation de la nouvelle VMC. De ce qu'ils nous disent, ils n'étaient pas du tout au courant du départ de feu avant qu'on ne leur en parle.

La facture ne mentionne pas du tout le risque que présente le fait de relier une VMC au circuit de l'éclairage. Je viens d'appeler l'entreprise qui a installé la VMC et j'ai expliqué la situation, ils vont me rappeler demain. En demandant conseil à mon électricien actuel, il me dit que, selon lui, l'entreprise n'a pas à mentionner cela sur la facture ou autre document, car ils se contentent de changer la VMC et laissent l'installation comme c'était avant leur intervention. Il aurait fait pareil à leur place. Mais cela m'étonne qu'après un tel incident, l'entreprise puisse intervenir et laisser les choses en l'état, avec le danger que cela représente, et le mentionner nulle part.

Peut-on faire un recours contre quelqu'un dans cette situation ? L'entreprise de la nouvelle VMC ? Les vendeurs ? L'entreprise du diagnostic immobilier (qui ne mentionne pas les traces de feu des combles) ?

Faire appel à un avocat nécessite un paiement pour un 1^{er} RDV, donc j'aimerais en savoir un peu plus avant.

Merci beaucoup pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Lors de l'achat, le diagnostic électrique a-t-il été fourni ? Il devait mentionner ce branchement litigieux.

La garantie de la VMC est expirée, vous n'avez pas de recours contre l'installateur.

Votre interprétation du départ de feu n'est pas forcément bonne : avez-vous interrogé votre assureur ? Il pourrait vous conseiller un expert ? mais ce sera à vos frais.

Et ensuite prouver que les acquéreurs ont volontairement caché la situation ... peut s'avérer bien plus complexe.

D'ailleurs, vous n'avez pas vraiment de préjudice, la mise en conformité représente au pire quelques centaines d'euros.

Mon avis : dépensez votre argent pour vos travaux plutôt que dans une procédure hasardeuse.

Par Karpov

Bonjour,

Vous écrivez : "La facture ne mentionne pas du tout le risque que présente le fait de relier une VMC au circuit de l'éclairage".

Je ne suis pas électricien mais je ne suis pas sûr que le raccordement électrique soit la cause de ce petit incendie par contre ce dont je suis sûr c'est que la VMC elle-même peut être source d'incendie à cause des poussières accumulées

à l'intérieur et qui peuvent s'enflammer (allez sur Internet et tapez "incendie VMC") et c'est la raison pour laquelle j'ai éteint la mienne définitivement.

Cordialement

Par yapasdequoi

N'importe quelle installation de VMC doit être vérifiée régulièrement. Vous pouvez aussi mettre un détecteur de fumée pour éviter une récurrence. Mais c'est quand même exceptionnel.

Par Rogot

Lors de l'achat, le diagnostic électrique a-t-il été fourni ? Il devait mentionner ce branchement litigieux. Le diagnostic indique que l'installation électrique n'est pas aux normes pour d'autres raisons (prise sans terre notamment) mais pas ce branchement. Mais on m'a dit que leur responsabilité ne peut pas être engagée, car ils auraient eu besoin d'accéder sous les combles, éventuellement démonter/manipuler pour constater ce branchement de la VMC sur un circuit lumière, ce qui n'est pas leur rôle.

Votre interprétation du départ de feu n'est pas forcément bonne : avez-vous interrogé votre assureur ? Il pourrait vous conseiller un expert ? mais ce sera à vos frais.

Mon avis : dépensez votre argent pour vos travaux plutôt que dans une procédure hasardeuse.

Non, je n'ai pas demandé du côté de l'assurance. Je prends note de vos recommandations, merci.

Je ne suis pas électricien mais je ne suis pas sûr que le raccordement électrique soit la cause de ce petit incendie par contre ce dont je suis sûr c'est que la VMC elle-même peut être source d'incendie à cause des poussières accumulées à l'intérieur et qui peuvent s'enflammer (allez sur Internet et tapez "incendie VMC") et c'est la raison pour laquelle j'ai éteint la mienne définitivement.

Je ne pensais pas forcément que c'était la cause, mais qu'un disjoncteur dédié aurait coupé l'alimentation avant un départ de feu. Mais on m'a indiqué il y a quelques instants sur un autre forum que ce n'est pas forcément le cas...

N'importe quelle installation de VMC doit être vérifiée régulièrement. Vous pouvez aussi mettre un détecteur de fumée pour éviter une récurrence. Mais c'est quand même exceptionnel.

Je prends note.

Merci beaucoup à toutes et tous pour vos réponses.